

VILLE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
(Pas-de-Calais)

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION RUE URIANE SORRIAUX

Le Maire de la Commune de FOUQUIERES-LEZ-LENS,
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
Vu l'avis de la commune de Méricourt,
Vu l'avis de la commune de Sallaumines,
Vu l'avis d'Artois Mobilité,
Vu la demande de la société AXIANS FIBRE NORD 36 bis route Nationale 62580 GAVRELLE qui doit effectuer la réparation de fourreau pour la fibre optique rue Roger Salengro au niveau de la rue Uriane Sorriaux 62740 FOUQUIERES-LEZ-LENS du 23 au 24 novembre 2023 pour la société EURAFIBRE sise à VILLENEUVE D'ASCQ. Les travaux se feront au niveau du terre-plein.

Considérant qu'il y a lieu de régler temporairement la circulation et le stationnement pour prévenir les accidents, faciliter les travaux et garantir la sécurité des usagers de la route,

A R R E T E

ARTICLE 01 :

Du 23 au 24 novembre 2023, la rue Uriane Sorriaux sur la commune de FOUQUIERES-LEZ-LENS sera barrée au niveau de la rue Roger Salengro et avant la rue de la Sucrierie ainsi que la rue Uriane Sorriaux sur la commune de MERICOURT. Elles seront interdites à la circulation exceptée aux riverains de la rue de la Sucrierie à FOUQUIERES-LEZ-LENS qui devront emprunter la rue Uriane Sorriaux pour sortir de la rue de la Sucrierie.

Le stationnement sera interdit au droit de la section concernée par les travaux rue Roger Salengro et rue Uriane Sorriaux à FOUQUIERES-LEZ-LENS.

La circulation des piétons sera interdite au droit de la section concernée par les travaux en fonction de l'avancement des travaux. Des panneaux indiqueront le cheminement réservé pour les piétons.

ARTICLE 02 :

La circulation des véhicules rue Uriane Sorriaux à MERICOURT sera déviée comme suit par :

- La rue Wladyslaw Sikorski à MERICOURT
- L'Avenue de le Fosse 3 à MERICOURT et à SALLAUMINES
- La Rue Roger Salengro à FOUQUIERES-LEZ-LENS

Les véhicules venant de la rue Roger Salengro et voulant se rendre sur MERICOURT par la rue Uriane Sorriaux devront faire demi-tour en prenant le rond-point, se diriger vers la rue

Roger Salengro, l'Avenue de la Fosse 3 à Sallaumines, l'Avenue de la Fosse 3 à Méricourt, et la rue Wladyslaw Sikorski à Méricourt.

L'accès aux véhicules de sécurité et d'urgence doit être maintenu durant les travaux. Le demandeur prendra toutes les mesures de sécurité exigées en fonction de la nature des travaux.

ARTICLE 03 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation de restriction et de protection sont à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation. Cette entreprise informera les riverains de la gêne occasionnée.

ARTICLE 04 :

Toute dégradation de la voie et du domaine public sera à la charge de l'entreprise chargée des travaux. Les frais de remise en état lui seront facturés. L'autorisation est accordée pour effectuer les travaux avec remise en état initial. Le terre-plein devra être refait entièrement comme convenu lors de la visite sur place.

ARTICLE 05 :

Cet arrêté est délivré sous réserve que l'entreprise AXIANS FIBRE NORD ait obtenu toutes les autorisations nécessaires. Il sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 06 :

En aucun cas les travaux ne pourront déborder sur la voie réservée à la circulation des véhicules et gêner le trafic du Bus à Haut Niveau de Service rue Roger Salengro à FOUQUIERES-LEZ-LENS.

ARTICLE 07 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 08 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 09 :

Madame le Maire de la Commune de FOUQUIERES-LEZ-LENS,
Madame le Commandant de Police d'HÉNIN-BEAUMONT,
Monsieur le Directeur de la Société AXIANS FIBRE NORD,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
FOUQUIERES-LEZ-LENS, le 06 novembre 2023

**L'ADJOINTE DELEGUEE
Renée PAW**